

René de la Sablonnière, avec la collaboration de Caroline Morin, *L'homicide involontaire, l'acte illégal et la négligence criminelle examinés selon les critères objectif et subjectif*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 99 pages, ISBN 2-89127-318-4

Denis-Claude Lamontagne, Gérald Goldstein, *Droit des contrats spéciaux; Recueil de jurisprudence*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 877 pages, ISBN 2-89400-050-2

Marilyn T. MacCrimmon, Monique Ouellette, (sous la direction de), *La recevabilité et l'appréciation de la preuve dans un monde complexe*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 437 pages, ISBN 2-89400-053-7

Heather Charlap, Michèle Lafontaine and Marie-Luce Fortier

---

Volume 26, Number 4, December 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035899ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035899ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this review

Charlap, H., Lafontaine, M. & Fortier, M.-L. (1995). Review of [René de la Sablonnière, avec la collaboration de Caroline Morin, *L'homicide involontaire, l'acte illégal et la négligence criminelle examinés selon les critères objectif et subjectif*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 99 pages, ISBN 2-89127-318-4 / Denis-Claude Lamontagne, Gérald Goldstein, *Droit des contrats spéciaux; Recueil de jurisprudence*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 877 pages, ISBN 2-89400-050-2 / Marilyn T. MacCrimmon, Monique Ouellette, (sous la direction de), *La recevabilité et l'appréciation de la preuve dans un monde complexe*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 437 pages, ISBN 2-89400-053-7]. *Revue générale de droit*, 26(4), 611–613.  
<https://doi.org/10.7202/1035899ar>

---

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

---

## NOTULES

**René DE LA SABLONNIÈRE, avec la collaboration de Caroline MORIN, *L'homicide involontaire, l'acte illégal et la négligence criminelle examinés selon les critères objectif et subjectif*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 99 pages, ISBN 2-89127-318-4.**

This work consists of an in-depth analysis of the use of objective and subjective criteria pertaining to manslaughter resulting from illegal acts and criminal negligence. Recent Supreme Court decisions have applied objective criteria to the former offence, that is, the accused's conduct is compared to that of a reasonable person who would have anticipated the consequences of his actions and conducted himself accordingly. However, the issue regarding the applicable criteria to manslaughter resulting from criminal negligence is not as apparent. While the author engages in a comparison between the objective and subjective criteria, the introduction reveals that his primary concern is supporting the arguments upholding the subjective criteria concerning manslaughter caused by criminal negligence. The author is of the opinion that the latter offence be measured according to subjective criteria, whereby the accused's state of mind during the commission of the offence is considered. The author reaches his conclusion by examining recent Supreme Court decisions concerning the illegal act which forms the corollary of criminal negligence linked to manslaughter.

The work is separated into six sections. The first three sections acquaint the reader with the structure of manslaughter, as well as the two infractions underlying its commission, particularly manslaughter caused by an illegal act and by criminal negligence. The fourth section examines criminal negligence in the particular context of motor vehicles. The final two sections consider the author's reasons supporting the application of the subjective criteria for manslaughter caused by criminal negligence and the importance of distinguishing between an illegal act and criminal negligence.

The tone of this work is set as of the first section. Here the author introduces the

recent problems experienced by the Supreme Court of Canada in establishing boundaries to the application of the subjective criteria for manslaughter caused by criminal negligence. The consequences of selecting an objective or subjective criteria and the effect it could have on the guilt or innocence of the accused are elaborated. The section concludes with a brief description of the structure of manslaughter.

The elements of manslaughter caused by an illegal act are outlined in the second section. Principles established in recent Supreme Court decisions are used to distinguish illegal acts committed by action and those committed by penal negligence. The author then explains that an objective criteria is consistently applied to illegal acts.

After outlining the structure of manslaughter caused by criminal negligence, the third section addresses the conflict between the objective and subjective criteria and the uncertainty surrounding the applicable criteria for this offence. Without overlooking the objective criteria in its entirety, the author proceeds with an application of the subjective criteria to manslaughter caused by criminal negligence.

A discussion dealing with criminal negligence in the context of the operation of a motor vehicle is elaborated in the fourth section of this work. The author begins with a history of the development of criminal negligence committed while operating a motor vehicle. His focus then shifts to the dispute over the application of the objective and subjective criteria related to driving such vehicle.

The author's grounds justifying the subjective criteria for criminal negligence is the topic of the fifth section. A synthesis of recent case law and an interpretation of the applicable provisions of the *Criminal Code* are the means by which the author supports the subjective criteria for criminal negligence. The final section stresses the importance of distinguishing between an illegal act and criminal negligence. Before determining which criteria to apply, the nature of the underlying offence of manslaughter must be resolved.

Although the author addresses both the objective and subjective criteria in his analysis, his focus is clearly on the application of the subjective criteria for criminal negligence. The topic addressed in this book is elaborated in a clear and concise fashion. The use of current case law and interpretations of applicable provisions of the *Criminal Code* to illustrate his position clarifies what would otherwise be rather abstract theories. Finally, a synthesis of the constitutive elements of manslaughter caused by an illegal act and by criminal negligence is provided at the end of this book for quick reference.

**Heather CHARLAP**

**Denis-Claude LAMONTAGNE, Gérald GOLDSTEIN, *Droit des contrats spéciaux; Recueil de jurisprudence*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 877 pages, ISBN 2-89400-050-2.**

L'entrée en vigueur du *Code civil du Québec* a commandé la mise à jour de la plupart des ouvrages de doctrine. Les recueils de jurisprudence en matière civile n'ont certes pas échappé à cette demande, quoique plusieurs jugements continueront définitivement d'être pertinents. Les auteurs du recueil traitant des contrats spéciaux ont donc dû présenter cette seconde édition de leur ouvrage.

Divisé en quatre parties, le volume s'attarde d'abord à la vente en général, pour ensuite traiter des ventes particulières, telles la vente à réméré et la vente à tempérament. Les troisième et quatrième parties portent respectivement sur le louage ou « bail » et sur le mandat. Chaque partie réunit des thèmes plus précis dans des sections et des sous-sections introduites dans un ordre logique.

En fait, le juriste ou l'étudiant pourra facilement utiliser le recueil pour avoir une idée d'ensemble de la doctrine et de la jurisprudence sur les contrats spéciaux, aussi bien que pour consulter une décision particulière qui y est reproduite. Une table thématique et une table jurisprudentielle regroupent, au début du volume, les informations utiles pour ce faire. Cependant, la bibliographie sommaire étant partie de la table thématique, la répétition de la même bibliographie, au début de chaque sous-section, alourdit la présentation. Il y aurait lieu de garder la table thématique pour exposer les différents jugements et de conserver la bi-

bliographie sommaire pour introduire chacune des sous-sections.

Évidemment, comme pour tous les recueils de jurisprudence, le lecteur notera qu'il s'agit d'une sélection, la multitude de décisions rendues étant impossible à réunir dans un ouvrage. Malgré tout, les juristes et les étudiants y trouveront de précieuses références.

**Michèle LAFONTAINE, notaire**

**Marilyn T. MACCRIMMON, Monique OUELLETTE, (sous la direction de), *La recevabilité et l'appréciation de la preuve dans un monde complexe*, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1995, 437 pages, ISBN 2-89400-053-7.**

Cet ouvrage de réflexion et de référence s'adresse aux juristes, aux étudiants comme au législateur! Il s'agit de textes de conférences réunis dans le cadre du colloque organisé par l'Institut canadien d'administration de la Justice en Colombie-Britannique.

Le but des organisateurs était de broser un tableau du droit de la preuve au Canada étant donné sa diversité et sa complexité grandissante entre autres depuis l'arrivée de la Charte canadienne. Les textes des conférences nous amènent à voir l'évolution du droit, les critiques envers le système ainsi que les propositions de changement.

Des professeurs, spécialistes, juges et professionnels provenant surtout de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique partagent leur point de vue. Les textes recueillis sont écrits dans la langue utilisée par le conférencier quoique certains des textes sont écrits dans les deux langues officielles.

Nous pouvons regrouper les sujets traités en sept grands thèmes.

En premier lieu, les règles du oui-dire sont abordées par M<sup>e</sup> Ronald J. Delisle et M<sup>e</sup> Claude Fabien. M<sup>e</sup> Delisle, dans « Hear say », nous expose l'évolution historique des règles du oui-dire avec ses nombreuses exceptions. L'influence sur le droit québécois et la nouvelle codification dans le *Code civil du Québec* sont des sujets traités dans l'exposé de M<sup>e</sup> Fabien, *Les nouvelles règles de la preuve par oui-dire en droit civil québécois*.

Le deuxième thème englobe la divulgation et la pertinence de la preuve. En premier lieu, M<sup>e</sup> François Aquin et M<sup>e</sup> Rachel

Désy dans « Les privilèges de confidentialité », nous éclairent sur ce que sont les communications confidentielles protégées. M<sup>e</sup> Marilyn T. MacCrimmon et M<sup>e</sup> Christine Boyle font de même à propos de l'impact de la divulgation de certains renseignements personnels sur la crédibilité des individus dans le texte intitulé « Equality, Fairness and Relevance: Disclosure of Therapists' Records in Sexual Assault Trials ». Par son exposé intitulé « Discovery by the Prosecution in the United States », M<sup>e</sup> Christopher Slobogin, de University of Florida, nous informe sur le droit à l'accès des informations de la défense par le procureur de l'État lors d'un procès. M<sup>e</sup> Neil Vidmar, de Duke Law School, Durham, N.C., nous parle de la preuve venant des spécialistes de sciences sociales dans son texte intitulé « How Many Words for a Camel? A perspective on Judicial Evaluation of Social Science Evidence ». Finalement, dans « Evidence in Child Sexual Abuse Cases: A Clash Over Credibility », M<sup>e</sup> James C. Robb nous fait réfléchir sur la crédibilité à donner aux enfants qui témoignent lors d'agressions sexuelles.

Le troisième thème est celui de l'impact de l'exclusion de certaines preuves par la Charte canadienne. M<sup>e</sup> François Mandfield, dans « La recevabilité et l'appréciation de la preuve dans un monde complexe », nous fait part des nombreux changements apportés au travail des policiers dans la collecte des éléments de preuve tandis que M<sup>e</sup> Kent Roach, dans « The purposes of the Exclusionary Remedy » nous expose les raisons de l'exclusion de cette preuve.

Le quatrième thème porte sur la preuve dans des causes qui touchent à l'environnement. Quatre conférenciers se sont intéressés à ce sujet : M<sup>e</sup> Wade MacLauchlan, M. Richard Gathercole, Madame la juge Nicole Duval Hesler et M. Michael I. Jeffery. Nous y apprenons entre autres, dans « Workshop on Causation and Future Risk in Environmental Cases, Evidentiary Challenges Improving Causation and Future Risk in Environmental Litigation and Administrative Decision Making. Le rôle des témoins-experts dans les causes de nature environnementale » (ce texte est en version anglaise également) et « Proving Causation and Future Risk in the Course of Environmental Decision-Making », les difficultés de prouver les causes des dom-

mages à l'environnement et le rôle important des experts dans ce domaine.

Le cinquième thème porte sur la preuve devant les tribunaux administratifs. M<sup>e</sup> John L. Finlay, M<sup>e</sup> Sandra K. McCallum et M<sup>me</sup> Nurjehan Mawani, dans les exposés suivants, « The Standard for Judicial Intervention in Decisions of Administrative Tribunals: Curial Deference in 1993, Relatively Relevant, Questions relatives à la preuve devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à l'âge de la diversité » (texte également en anglais), nous parlent des différentes sortes de tribunaux administratifs, de leur contrôle par les cours de justice et de la souplesse des règles de la preuve qui y est observée.

Le sixième thème porte sur la proposition d'un code de la preuve par la Commission de réforme du droit au Canada. M<sup>e</sup> Louise Viau (« Le rôle aléatoire du législateur dans le développement du droit de la preuve » — en version anglaise également) et M<sup>e</sup> Ronald Delisle (« Discretion and the L.R.C.'s Code of Evidence »), nous apprennent les raisons de la non-réalisation de cette proposition de codification et ce que la Cour suprême a fait pour compenser ce manque.

Finalement le dernier thème porte sur la façon dont les décideurs vont trancher un point en litige. M<sup>e</sup> Reid Hastie et M<sup>e</sup> Nancy Pennington de University of Colorado, nous renseignent sur la façon dont les jurés se forment une opinion selon la théorie de *Story Model*, dans « Implications of the Story Model for the Trial Judge's Behavior », MM. les juges André Denis, Ronald L. Berger et le juge en chef de la Cour d'appel de Terre-Neuve, M. Noel H.A. Goodridge nous confient les difficultés de la magistrature face à leur rôle qui se doit d'être impartial dans les textes *Les juges ont-ils des convictions personnelles?* (disponible en anglais également). *The Jury Charge as a Reflection of How Adjudicators Make Decisions*, et *How Adjudicators Make Decisions*.

Pour finir, quoique cet ouvrage soit très intéressant en tant que survol des règles de la recevabilité de la preuve au Canada, il lui manque certains éléments utiles à la recherche comme une bibliographie générale et une table des matières et de jurisprudence détaillée.

**Marie-Luce FORTIER**